Commune d'OPIO - Notice explicative

DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL « LES OLIVIERS »

Redéfinition du maillage piéton pour la création du

« sentier des Moines »

1- LOCALISATION DU CHEMIN RURAL

Le chemin rural « Les Oliviers » débute au nord du parking public du parc de loisirs, face au groupe scolaire et son entrée est marquée par deux cyprès. Le début du chemin rural « Les Oliviers » ne fait pas l'objet du présent projet de désaffectation.

Le projet de désaffectation concerne une partie du chemin rural d'une longueur approximative de 165 mètres linéaires, situé en bordure de la limite EST de la propriété des consorts DARDE/AIME cadastrée BI 73, ensuite la propriété du MAS DE L'ABBAYE cadastrée BI 17, 42 et 72 ; et puis celle par la suite de la propriété du PRIEURE, cadastrée BI 18 et 40. Le chemin rural « Les Oliviers » se termine avant la parcelle BI 39.

2- JUSTIFICATION DE LA DESAFFECTATION DU CHEMIN RURAL

L'usage primaire de ce chemin rural est aujourd'hui perdu sur une partie de sa longueur. La désaffectation d'une partie de ce chemin rural résulte d'un état de fait lié à l'absence d'utilisation de ce chemin rural comme « voie de passage » et le désintérêt durable du public.

Une partie du chemin rural d'une longueur estimée à 165 mètres linéaires n'est plus utilisée par le public et n'est plus une voie de liaison. Le tracé a disparu depuis des dizaines d'années.

Ce projet de désaffectation de cette partie inutilisée du chemin rural « Les Oliviers » s'inscrit dans la redéfinition du maillage piétonnier du secteur à travers la création d'un nouveau sentier permettant le cheminement depuis le parc de loisirs jusqu'au Chemin San Peyre et nommé *sentier des Moines*.

3- CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DE CESSION DU CHEMIN RURAL

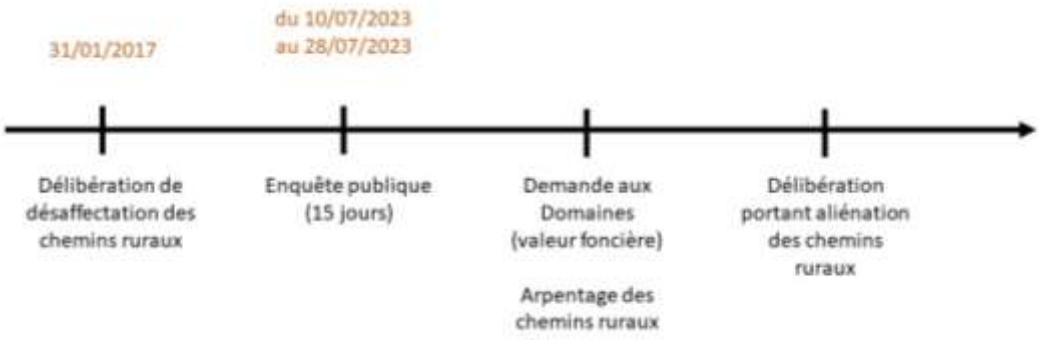

4- PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

<u>Photo de l'entrée du chemin des Oliviers</u>

Début du cheminement piétonnier – Sentier des Moines

Partie du chemin rural « Les Oliviers » faisant l'objet de l'enquête publique